

# LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION ET LE RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE AU QUÉBEC : LES FAITS SAILLANTS



GÉRARD GUIMONT  
Consultant en gestion  
de l'éducation

Tel que nous l'avions annoncé dans le dernier numéro de la revue, nous inaugurons ici un nouveau type de dossier thématique.

En prévision de l'arrivée dans les collèges, à l'automne 2010, de la première cohorte d'élèves formés selon la réforme de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, nous avons pensé vous offrir un dossier « transversal » sur cette réforme, c'est-à-dire que dans chacun des cinq prochains numéros de la revue, nous publierons un article qui portera sur cette question, en partant du plus général pour aller vers le plus spécifique.

Ainsi, avant de traiter dans le détail des éventuelles répercussions de cette réforme sur la formation reçue dans diverses disciplines par les futurs élèves de l'enseignement collégial et sur le travail des professeurs des collèges, nous vous proposons ici une présentation générale de la réforme, histoire que nous puissions tous avoir une représentation commune des faits qui la concernent.

Le comité de rédaction

Voici un aperçu des changements induits par ce que l'on a d'abord nommé la réforme de l'éducation, laquelle s'est appliquée au cours des dernières années à l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, et que par la suite on a désigné sous le vocable de renouveau pédagogique.

## LES ORIGINES

La réforme de l'éducation s'est amorcée vers le milieu des années 1990, alors que le gouvernement du Québec appelle les citoyens et les milieux de l'éducation à participer aux États généraux sur l'éducation dans le but de dresser un bilan de l'état du système éducatif du Québec. Les deux principaux constats établis à l'époque par la Commission des états généraux réfèrent à la nécessité de rénover notre système éducatif jugé désuet et de revoir le curriculum des élèves de façon à mieux les préparer à la société du savoir et des technologies.

À la lumière des recommandations de la Commission et après avoir examiné plusieurs rapports d'experts<sup>1</sup>, la ministre de l'Éducation rend publics, en 1997, deux documents décisifs qui tracent les grandes lignes de la réforme du système éducatif québécois. *Prendre le virage du succès* définit les orientations de cette réforme et en établit le plan d'action en sept grands principes directeurs. Les deux premiers sont révélateurs : ils visent à « Enseigner les matières essentielles » et à « Donner plus d'autonomie à l'école ». Puis, le document *L'école tout un programme* définit la mission de l'école et balise l'élaboration des nouveaux programmes d'études.

## LES VISÉES

L'objectif du changement consistait à recentrer l'école sur sa mission première qui est d'instruire, socialiser et qualifier les jeunes. Pour cela, il fallait revoir les programmes d'études de façon à revenir aux savoirs essentiels à léguer, à rehausser le niveau culturel des programmes, à éviter de compartimenter le savoir et à introduire plus de rigueur dans l'évaluation. À la lumière des constats établis, on visait ultimement à accroître la réussite scolaire de l'ensemble des élèves et à augmenter la persévérance scolaire.

## LES AXES DU CHANGEMENT

Le gouvernement a d'abord agi, sur le plan législatif, pour définir la mission de l'école et pour décentraliser certains pouvoirs vers cette dernière. Puis, le ministère de l'Éducation a commencé le travail d'élaboration d'un nouveau Programme de formation de l'école québécoise. Le gouvernement a aussi agi sur le plan réglementaire, en modifiant le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement

<sup>1</sup> Notamment : *Réaffirmer l'école*, rapport Inchauspé, 1997.



primaire et de l'enseignement secondaire. Le ministère de l'Éducation a, par ailleurs, adopté des politiques concordantes, notamment en évaluation des apprentissages, en adaptation scolaire et pour l'offre de services complémentaires.

## LES CHANGEMENTS LÉGISLATIFS

Dès 2001, le gouvernement modifiait la Loi sur l'instruction publique pour définir la mission de l'école qui sera d'instruire, socialiser et qualifier tous les jeunes du Québec. Un ensemble de modifications sont aussi apportées à la Loi pour décentraliser les pouvoirs vers l'école, de façon à redonner à celle-ci la marge de manœuvre nécessaire pour réaliser sa mission. De plus, l'école doit se doter d'un projet éducatif et d'un plan de réussite, tous deux axés sur la réussite du plus grand nombre d'élèves.

*La grille des matières, au primaire et au secondaire, a été revue pour redonner aux matières «de base» plus de place et [...] cette révision a donné lieu à l'élimination de certaines matières jugées moins prioritaires.*

## LES MODIFICATIONS AU RÉGIME PÉDAGOGIQUE

De 2001 à 2008, le gouvernement apporte des changements importants au règlement qui encadre les écoles et les commissions scolaires dans l'offre de services éducatifs. Le règlement instaure tout d'abord des cycles d'enseignement d'une durée de deux ans au primaire et au premier cycle du secondaire<sup>2</sup>, chaque cycle devant être complété avant que soit établi un bilan des apprentissages de l'élève. Au cours du cycle, huit communications aux parents sont prescrites (dont cinq bulletins, en plus du bilan) pour faire état de la progression de l'élève et, à la fin, décider du passage de l'élève au cycle suivant. La possibilité de redoublement à l'intérieur d'un cycle n'était pas initialement envisagée. Elle a été introduite dans le règlement par la suite.

La grille des matières, au primaire et au secondaire, a été revue pour redonner aux matières «de base» plus de place et, vases communicants obligent, cette révision a donné lieu à l'élimination de certaines matières jugées moins prioritaires. Ainsi, le temps d'enseignement du français, langue d'enseignement, de même que celui du programme *Histoire et éducation à la citoyenneté* sont augmentés considérablement. De nouvelles matières s'ajoutent, notamment le programme *Éthique et culture religieuse*, au primaire et au secondaire, le *Projet intégrateur* en cinquième secondaire, le programme *Monde contemporain* (5<sup>e</sup> secondaire) de même que le programme *Projet personnel d'orientation* (3<sup>e</sup> secondaire). D'autres matières connaissent des modifications importantes. Ainsi, les anciennes disciplines telles l'écologie, la biologie et les sciences physiques sont remplacées de la première à la quatrième secondaire par le programme *Science et technologie* qui reprend l'essentiel des contenus des anciens programmes et les enrichit.

L'évaluation des apprentissages est renouvelée en cohérence avec la politique d'évaluation adoptée par le ministre en 2003. Chacune des compétences disciplinaires sera donc évaluée en pourcentage à l'aide d'une échelle de niveau de compétence prescrite

par le ministre. De plus, une note globale pour la discipline sera attribuée à l'élève selon la pondération établie. Au primaire ainsi qu'au premier cycle du secondaire, le passage d'un cycle à l'autre se fait sur la base du bilan de fin de cycle de l'élève et selon les règles établies par l'école ou la commission scolaire. Au deuxième cycle du secondaire, la promotion se fait par matière. Par exemple, la réussite du cours de mathématique de troisième secondaire est nécessaire pour que l'élève soit admis au cours de mathématique de quatrième secondaire. Il est aussi à noter que les épreuves ministérielles de sanction sont renouvelées. Ces épreuves uniformes de sanction sont considérées comme étant beaucoup plus exigeantes que les anciennes épreuves. En effet, pour les réussir, l'élève doit démontrer qu'il maîtrise les compétences prescrites par le programme et, donc, qu'il sait comment utiliser à bon escient les connaissances acquises.

De plus, les conditions pour obtenir le diplôme d'études secondaires (DES) sont rehaussées. Auparavant, seule la réussite du français de cinquième secondaire, de l'anglais, langue seconde, de quatrième secondaire et du cours d'histoire de quatrième secondaire était exigée, en plus du total de 54 unités nécessaires pour l'obtention du DES. À la fin de l'implantation de la réforme, on exigera, en plus des 54 unités, la réussite (à 60 %) dans tous les domaines d'apprentissage, comme le démontre la figure 1 présentée à la page suivante.

De façon à diversifier la formation et à répondre aux profils d'apprentissage des élèves, le règlement instaure trois parcours de formation<sup>3</sup> pour les élèves

<sup>2</sup> Le deuxième cycle du secondaire est d'une durée de trois ans.

<sup>3</sup> Sur la diversification des parcours au secteur des jeunes, voir la figure 2.



de deuxième cycle du secondaire. C'est l'élève qui fait le choix de l'un ou l'autre des parcours, selon son profil d'apprentissage. Ainsi, deux parcours, tout à fait équivalents sur le plan de l'exigence, s'offrent à lui: le parcours de formation générale ainsi que le parcours de formation générale appliquée mènent à l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) et, donc, aux études collégiales. Le parcours de formation générale appliquée comprend nécessairement, en lieu et place du programme *Science et technologie*, le programme *Applications technologiques et scientifiques* ainsi que le programme *Projet personnel d'orientation*. Il s'adresse aux élèves qui ressentent plus fortement le besoin d'expérimenter pour comprendre. Un troisième parcours, cette fois de formation à l'emploi, est destiné aux élèves en grande difficulté qui se préparent à accéder à court terme au marché du travail. Il ne conduit pas à l'obtention du DES, toutefois il permet d'obtenir du ministre une attestation utile pour accéder à des emplois non spécialisés.

*[...] deux parcours [...] s'offrent à [l'élève]: le parcours de formation générale ainsi que le parcours de formation générale appliquée [...].*

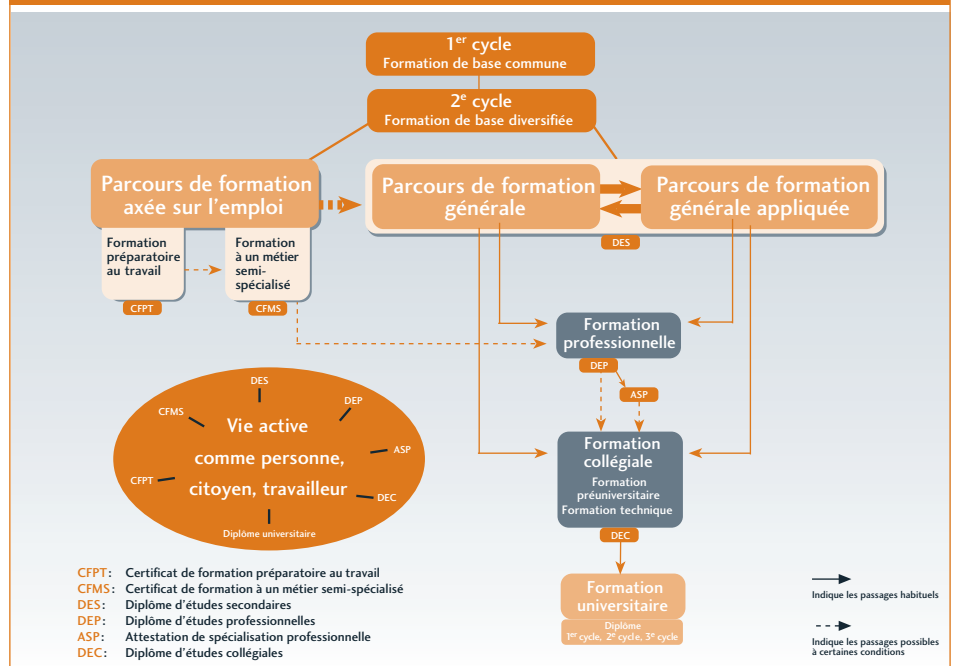
### LE PROGRAMME DE FORMATION DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE

Un élément clé de cette réforme a consisté à établir de façon prescriptive un nouveau Programme de formation pour tous les élèves du primaire et du secondaire. Ce programme constitue en quelque sorte le plan de match devant orienter l'action éducative auprès des jeunes. Conçu comme un système, le Programme de formation est un tout dynamique dont la portée tient à la complémentarité et au croisement de ses éléments constitutifs.

FIGURE 1 : EXIGENCES POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

À COMPTER DU 1 <sup>ER</sup> JUILLET 2005 JUSQU'AU 30 AVRIL 2007	À COMPTER DU 1 <sup>ER</sup> MAI 2007 JUSQU'AU 30 AVRIL 2010	À COMPTER DU 1 <sup>ER</sup> MAI 2010
<ul style="list-style-type: none"> <li>6 unités de langue d'enseignement de la 5<sup>e</sup> secondaire</li> <li>4 unités de français, langue seconde, de la 5<sup>e</sup> secondaire ou 4 unités d'anglais, langue seconde, de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> <li>4 unités d'histoire du Québec et du Canada de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 unités de langue d'enseignement de la 5<sup>e</sup> secondaire</li> <li>4 unités de langue seconde de la 5<sup>e</sup> secondaire</li> <li>6 unités de mathématique de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> <li>6 unités de sciences physiques de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> <li>4 unités d'histoire du Québec et du Canada de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 unités de langue d'enseignement de la 5<sup>e</sup> secondaire</li> <li>4 unités de langue seconde de la 5<sup>e</sup> secondaire</li> <li>4 unités de mathématique de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> <li>4 unités de science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> <li>4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> <li>2 unités en arts de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> <li>2 unités d'éthique et de culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5<sup>e</sup> secondaire</li> </ul>

FIGURE 2 : PARCOURS DE FORMATION AU SECTEUR DES JEUNES<sup>4</sup>



<sup>4</sup> Programme de formation de l'école québécoise, deuxième cycle du secondaire, p. 26.



Du préscolaire jusqu'à la fin du secondaire, le Programme de formation :

- vise le développement de compétences chez les élèves, des compétences de type générique (transversales) et plus spécifique (disciplinaires), sans négliger pour autant le rôle des connaissances dans le développement des compétences ;
- vise le développement des trois mêmes compétences dans une discipline obligatoire, du début du primaire à la fin du secondaire (sauf exception) ;
- prend appui sur des problématiques du monde contemporain ;
- accorde une place de première importance à la maîtrise de la langue d'enseignement ;
- se veut une porte d'entrée des élèves à la culture ;
- s'adresse à tous les élèves, d'où une prise en compte de l'hétérogénéité qui caractérise tout groupe ;
- est fondé sur l'expertise de tous les acteurs scolaires et permet des choix professionnels individuels et collectifs.

La structure du Programme de formation permet de situer les apprentissages inscrits traditionnellement dans des programmes d'études disciplinaires dans le cadre plus large des visées de formation que doivent partager l'ensemble des intervenants scolaires. Cette structure comprend trois éléments essentiels<sup>5</sup> :

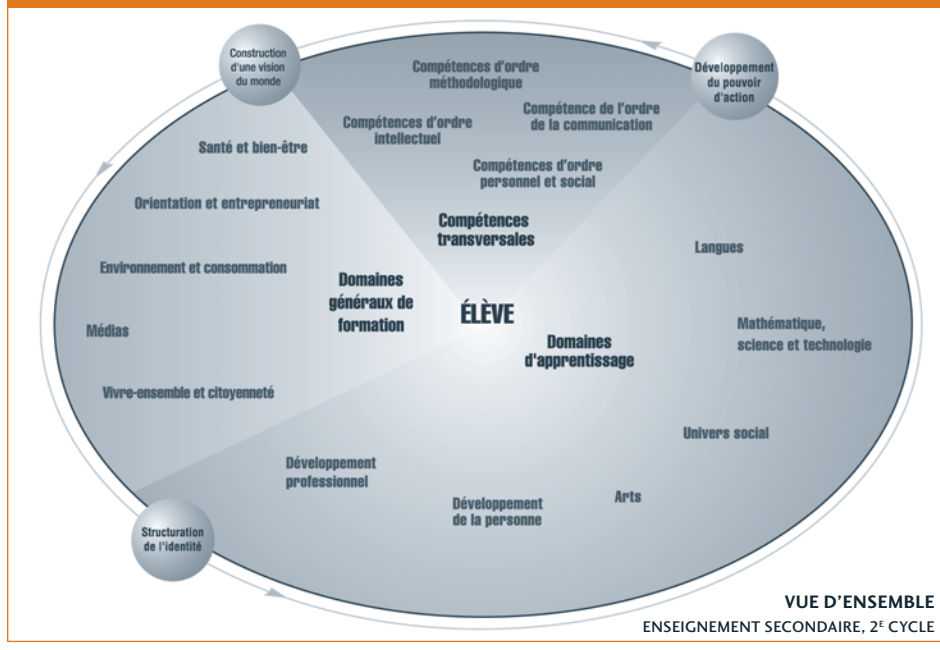
- les domaines généraux de formation, qui amènent les jeunes à examiner sous divers angles les différentes problématiques de la vie auxquelles ils doivent faire face, comme la santé ou l'environnement ;

- les domaines d'apprentissage, qui sont des champs de référence pour chaque programme disciplinaire et qui permettent de situer la contribution de chacun au développement de compétences spécifiques chez les élèves ;
- les compétences transversales, qui sont des compétences génériques utiles dans tous les domaines d'apprentissage et dans la vie quotidienne, comme être en mesure d'exploiter l'information, de se donner des méthodes de travail efficaces ou encore de communiquer de manière appropriée.

Soulignons que l'action de regrouper les différentes disciplines scolaires en domaines d'apprentissage n'est pas anodine, puisqu'elle permet de constater l'interdépendance de ces champs du savoir. Précisons aussi que, comme le savent les professeurs des collèges, dont les programmes ont déjà été revus selon l'approche par compétences, le développement des compétences propres à une discipline ne se fait pas au détriment des connaissances et des méthodes à acquérir dans cette discipline. Il s'agit pour l'élève, et c'est tout un défi, d'apprendre à utiliser à bon escient et dans le bon contexte les connaissances ou les techniques apprises pour réaliser une tâche complexe. Cette tâche peut se décliner de plusieurs manières. Par exemple, l'élève aura à rédiger un texte argumentatif, à résoudre un problème mathématique, à interpréter une œuvre musicale, à analyser une réalité historique, etc. D'ailleurs, les programmes établis comprennent des sections très étoffées consacrées aux connaissances, concepts et techniques à maîtriser.

Précisons aussi le rôle complémentaire des domaines généraux de formation (DGF) par rapport aux domaines d'apprentissage. La plupart des pays qui ont

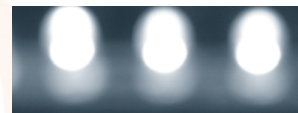
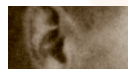
FIGURE 3 : PROGRAMME DE FORMATION DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE<sup>6</sup>



<sup>5</sup> Voir la figure 3.

<sup>6</sup> Programme de formation de l'école québécoise, deuxième cycle du secondaire, p. 27.





revu ou revoient leur curriculum scolaire sont confrontés à la prise en compte d'apprentissages jugés incontournables pour préparer le jeune à la vie en société mais qui échappent aux frontières des disciplines. Ainsi, les cantons de la Suisse romande, dans le Plan d'études encore en élaboration, vont instaurer un domaine de la formation générale. Ce domaine abordera des apprentissages liés à la santé et à la prévention des conduites à risque, à l'éducation aux citoyennetés, à l'éducation aux médias et à l'orientation scolaire et professionnelle.

Pour ce qui est du Québec, l'intégration des DGF au curriculum :

« est une façon de rappeler que la vie est au cœur des apprentissages scolaires et que l'école doit contribuer à y préparer les élèves. Les domaines généraux de formation permettent de cerner les apprentissages essentiels au développement d'un regard lucide sur les grandes composantes de la réalité actuelle<sup>7</sup> ».

L'effet de la prise en compte des DGF dans les situations d'apprentissage conçues par les enseignants sera probablement de former les jeunes à comprendre, à analyser et à prendre position sur des sujets qui confrontent les humains au quotidien (la santé, l'environnement, la consommation, etc.) et qui, par leur complexité, échappent à la simple logique d'une discipline seule (mathématique, scientifique, géographique, éthique, etc.). La dimension systémique de la réalité est alors mise en évidence et sa prise en compte suppose le recours à des approches interdisciplinaires. C'est toute l'équipe école qui devient responsable de la prise en compte des DGF.

Quant au développement de compétences transversales, il se justifie par le fait qu'il y a nécessité de former les élèves

pour qu'ils acquièrent des capacités génériques qui dépassent les frontières d'une seule discipline. Ainsi, il est crucial pour les élèves de faire l'acquisition progressive d'une méthode de travail rigoureuse, d'une pensée critique, d'habiletés de communication et de coopération avec les autres, qui sont des outils indispensables à la réussite de quelque discipline que ce soit, mais aussi à la réussite de la vie en société.

On comprendra que cette prise en charge par les enseignantes et enseignants des trois dimensions du programme de formation évoquées plus haut suppose une adaptation importante sur le plan pédagogique. Bien entendu, la Loi sur l'instruction publique confirme la liberté de l'enseignant quant au choix des méthodes appropriées à sa classe et à son contexte. Toutefois, le Programme de formation incite le personnel enseignant à varier les approches pédagogiques utilisées, sans en prescrire une en particulier. Il incite également à recourir à des pratiques d'accompagnement des élèves, à privilégier la différenciation pédagogique et la collégialité.

Terminons ce bref survol du Programme de formation de l'école québécoise en précisant que son application au primaire a commencé en 2001. Au secondaire, cette implantation a commencé en première secondaire à compter de septembre 2005 et elle se poursuit progressivement jusqu'à l'année scolaire 2009-2010, dernière année de l'implantation en cinquième secondaire.

*[...] le Programme de formation incite le personnel enseignant à varier les approches pédagogiques utilisées, sans en prescrire une en particulier.*

## » CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Il est assez difficile de mesurer avec exactitude l'effet combiné des changements apportés au système éducatif québécois à l'enseignement primaire et secondaire, puisque ces changements sont nombreux et couvrent plusieurs domaines. Ainsi, la Loi sur l'instruction publique a été révisée pour accorder plus de pouvoirs aux établissements et mieux définir la mission de l'école. Le système éducatif est modifié par l'implantation d'un nouveau programme de formation, par l'ajout de parcours diversifiés au secondaire, par une nouvelle politique et de nouvelles pratiques d'évaluation de même que par de nouvelles règles de sanction des études. L'enseignement est aussi touché par les changements nombreux apportés dans la facture et le contenu de chacun des programmes d'études prescrits par le régime pédagogique. Finalement, l'avènement de programmes d'études conçus pour développer chez les élèves des compétences tant disciplinaires que transversales aura des conséquences certaines sur les modes d'apprentissage que les élèves privilégieront. L'ampleur et l'importance de ces changements laissent entrevoir des effets certains sur le profil de formation des élèves qui termineront le secondaire à compter de juin 2010.

Il faut toutefois se rappeler que des changements d'une telle ampleur ne s'implantent pas dans un réseau aussi vaste que celui de l'éducation en peu de temps ni sans difficultés. L'approche préconisée par le Programme de formation suppose un temps d'appropriation et de la formation continue avant que le personnel enseignant s'y sente à l'aise et développe les compétences requises pour le faire évoluer dans la pratique quotidienne. Les écoles devront adapter leurs pratiques et leurs structures

<sup>7</sup> Programme de formation de l'école québécoise, chap. 1, p. 2.



organisationnelles pour faire face aux nouvelles réalités. Tout cela prendra plusieurs années. Dans un tel contexte, on ne doit pas s'attendre à ce que les premières cohortes de finissants soient des élèves radicalement différents des précédents. Mais, au fil des années, des changements significatifs devraient être observés chez ces élèves issus du renouveau pédagogique en cours. ◆

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

GRUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉFORME DU CURRICULUM, *Réaffirmer l'école*, rapport du Groupe de travail sur la réforme du curriculum, ministère de l'Éducation, 1997, 151 p.

GRUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉFORME DU CURRICULUM, *Prendre le virage du succès*, rapport du Groupe de travail sur la réforme du curriculum, Québec, 1997, 55 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *L'école tout un programme. Énoncé de politique éducative*, ministère de l'Éducation, 1997, 40 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Programme de formation de l'école québécoise*. [En ligne] <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/programmeFormation/>

Après avoir enseigné au secondaire pendant plusieurs années, Gérard GUIMONT a œuvré comme directeur d'établissement pendant quinze ans. Il a dirigé des écoles secondaires, d'abord à la Commission scolaire Des Îlets puis à la Commission scolaire Des Découvreurs. Il a été directeur de la Direction des programmes d'études, au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), de 2003 à la fin de l'année 2007. Il a ainsi piloté l'élaboration et la mise en œuvre du Programme de formation de l'école québécoise, au secondaire. Depuis mars 2008, il offre ses services à titre de consultant en gestion de l'éducation. C'est à ce titre qu'il a réalisé plusieurs mandats entre autres pour le MELS, pour le Conseil supérieur de l'éducation et pour la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin. Il a aussi donné plusieurs communications portant sur la réforme de l'éducation et sur le renouveau pédagogique.

guimont.gerard@sympatico.ca  
[www.gerardguimont.com]

Depuis sa création en 1975, la *Revue des sciences de l'éducation* favorise la diffusion des résultats de recherche en éducation.

Chaque numéro de cette publication francophone propose à ses lecteurs:

1. des articles qui présentent des résultats de recherche de nature théorique ou empirique;
2. des documents, regroupant des notes de recherche, débats, essais critiques ou discussions de questions relatives à l'éducation;
3. des recensions critiques d'ouvrages pertinents au domaine de l'éducation.

La rigueur de la politique de sélection des textes en fait un outil de formation privilégié pour les professionnels qui évoluent dans le domaine de l'éducation, les enseignants et les étudiants inscrits aux cycles supérieurs. La *Revue* publie trois numéros par année, d'une dizaine d'articles chacun (janvier/mai/octobre), dont au moins deux numéros à vocation thématique. Il est à noter que ces derniers peuvent devenir un excellent complément à un cours.

La *Revue des sciences de l'éducation* est une belle fenêtre pour les auteurs, puisque les lecteurs proviennent d'un peu partout à travers le monde (Canada, France, Belgique, Japon, États-Unis, Suisse, etc.). À ce titre, une section du site *Web* leur est destinée afin de les soutenir lorsqu'ils veulent proposer un texte. Toutes les informations relatives à la *Revue*, ainsi que les consignes de soumission d'un article sont disponibles sur le site *Web* de la *Revue des sciences de l'éducation*:

[www.rse.umontreal.ca](http://www.rse.umontreal.ca)

Revue des sciences  
de l'éducation

